

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2017 A 18 H 00

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, ELHORFI Sihame, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Excusés : FARGE BERTOLO Caroline (procuration à BERTHIER Jean Pierre), PRUVOT Alban (procuration à Patrice FONTAINE)

Absent : SANCHEZ Thierry

Secrétaire de séance : DUVERNEY-GUICHARD Jean-Noël

---

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant aux Conseillers Municipaux d'inscrire à l'ordre du jour les deux questions supplémentaires suivantes :

- Classement de la Commune de Villarembert en station de tourisme
- Enquête publique relative à l'aménagement de la piste de la grande Vadrouille

Les membres du Conseil Municipal acceptent d'inscrire en supplément de l'ordre du jour les deux questions ci-dessus.

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée de :

- Naissance de Kara SID
- Naissance de Léa DUGAIN
- Décès de Monsieur PRUVOT, père d'Alban PRUVOT, conseiller municipal à Villarembert.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 avril 2017.
- **APPROUVE** (à l'unanimité) la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé tel que présenté dans le dossier établi par l'Office National des Forêts pour la période de 2017 à 2036 en vertu des dispositions des articles L.212-1 et L.212-2 du Code Forestier.

Ce projet comprend :

- o L'analyse de l'état de la forêt
  - o Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la collectivité,
  - o Un programme d'actions dans lequel sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.
- **APPROUVE** (à l'unanimité) le compte administratif et le compte de gestion de l'EPIC « Office de Tourisme Corbier Tourisme » pour l'exercice 2016.
  - **AUTORISE** (à l'unanimité) Monsieur le Maire à solliciter le classement de la commune de Villarembert en station de tourisme selon la procédure prévue à l'article

R.133-38 du code de tourisme, et **APPROUVE** le dossier de candidature annexé à la délibération.

- **DECIDE** (à l'unanimité) de signer avec l'office de tourisme du Corbier, une convention de mise à disposition de la patinoire, une matinée par semaine, pendant la saison estivale 2017,  
**FIXE** le montant de la redevance à 200.00 euros pour la saison estivale 2017,  
**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.
  
- **DECIDE** (à l'unanimité) de signer avec l'office de tourisme une convention de mise à disposition du city stade, pour la saison estivale 2017,  
**FIXE** le montant de la redevance à 100.00 euros pour la saison,  
**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
  
- **DECIDE** (à l'unanimité) de signer avec l'office de tourisme une convention de mise à disposition d'un local dans le bâtiment de la patinoire, pour une durée de deux mois à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2017,  
**FIXE** le montant de la redevance à 100.00 euros,  
**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.
  
- **DECIDE** (à l'unanimité) de signer avec l'office de tourisme une convention de partenariat pour l'opération « Pass Partout » pour l'accès pendant la saison estivale 2017 :
  - o à la piscine et à l'espace détente
  - o au cinéma
  - o à la patinoire**VALIDE** les conditions financières de reversement soit 1.00 € l'unité,  
**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.
  
- **VOTE** (à l'unanimité) les suppléments de crédits indiqués ci-dessous.

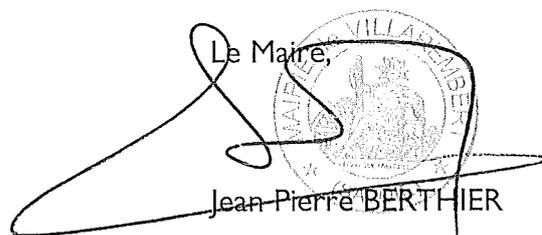
Désignation	Crédits complémentaires à voter	
	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>		
D.657358 – Subv. Aux autres groupements	27 157.33	
R. 7788 – Produits exceptionnels divers		27 157.33
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>27 157.33</b>	<b>27 157.33</b>
<b>Investissement</b>		
D.2113 -Terrains aménagés	27 157.33	
R.2041482 – Bâtiments installation		27 157.33
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>27 157.33</b>	<b>27 157.33</b>

- **AUTORISE** (à l'unanimité) Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à l'organisation de l'enquête publique, ayant pour objet l'opération « Aménagement de la piste de la Grande Vadrouille », conformément aux articles L.123-2 et R123-1 du Code de l'environnement, ce projet ayant été soumis à une étude d'impact au titre de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement.
- **VALIDE** (à l'unanimité) les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 5 avril 2017.

Carburant	13/04						
Gazole	1.32						
SP 95	1.52						
SP 98	1.65						

- **AUTORISE** (à l'unanimité) Monsieur le Maire à signer la demande de modification du parcellaire des zones AUc des Cours, section A 474 à 483 et 485, selon le document d'arpentage fourni par la société GEOCONSEIL, géomètre expert domicilié 11, rue Marc Seguin à Roanne.  
*(Monsieur Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD personnellement intéressé à l'affaire n'a pas pris part à ce vote conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du CGCT).*
- **DECIDE** (à l'unanimité) de rembourser à Monsieur Denis DUVERNEY-GUICHARD, Technicien territorial, la somme de 169.00 € correspondant à des frais engagés par lui pour le compte de la collectivité.
- **DECIDE** (à l'unanimité) de rembourser à Madame Caroline FARGE BERTOLO, 2<sup>ème</sup> adjoint, la somme de 150.00 € correspondant aux frais de participation aux assises nationales de la transformation digitale le jeudi 20 avril 2017.
- **SURSEIT A STATUER** (à l'unanimité) sur la demande de subvention présentée par l'association « Corbier Tennis Club » dans l'attente de renseignements complémentaires.
- **DECIDE** (à l'unanimité) d'ouvrir l'espace détente du Corbier du 24 juin 2017 au 30 juin 2017 inclus, les après-midi de 13 H 00 à 18 H 00 à titre promotionnel,  
**FIXE** à 2 € l'entrée à la piscine du Corbier avec gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans et à 4.00 € l'entrée « piscine+espace détente » pour cette même période.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.

Le Maire,  
  
 Jean-Pierre BERTHIER